

**COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2021**

Présents :

- ↳ Anthony Berceau
- ↳ Angélique Osmont
- ↳ Béatrice Aillet
- ↳ Christelle Lavalley
- ↳ Christophe Dupont
- ↳ Elodie Cachet-Mallet
- ↳ Emilie Barrez
- ↳ Gilbert Montaigne
- ↳ Karine Beaussieux
- ↳ Laurent Montéleon
- ↳ Michel Granger
- ↳ Nathalie Leneveu
- ↳ Tommy Hery
- ↳ Yohann Pesquerel

Absents avec Pouvoir :

- Marc Chauvet a donné pouvoir à Christelle Lavalley
Olivier Guérard a donné pouvoir à Yohann Pesquerel

Absents :

- Charlotte Avoine absente excusée
Yves Lecordier absent excusé
Dany Duault absent non excusé

Secrétaire de séance : Elodie Cachet-Mallet

Quorum atteint avec 14 membres élus présents en début de séance à 20h30

Conseil Municipal à huis-clos en raison du contexte sanitaire
Présence des journalistes

Ordre du jour :

- 1) Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 25 février 2021
- 2) Budget CCAS : - Vote du compte de Gestion 2020
- 3) Budget CCAS : - Vote du compte administratif 2020
- 4) Budget CCAS : - Affectation du résultat
- 5) Budget Principal : - Vote du compte de Gestion 2020
- 6) Budget Principal : - Vote du compte administratif 2020
- 7) Budget Principal : - Affectation du résultat
- 8) Budget lotissement : - Vote du compte de Gestion 2020
- 9) Budget lotissement : - Vote du compte administratif 2020
- 10) Budget lotissement : - Affectation du résultat
- 11) Budget camping/salles des fêtes : - Vote du compte de Gestion 2020
- 12) Budget camping/salles des fêtes - Vote du compte administratif 2020
- 13) Budget camping/salles des fêtes - Affectation du résultat
- 14) Budget local commercial : - Vote du compte de Gestion 2020
- 15) Budget local commercial : - Vote du compte administratif 2020
- 16) Budget local commercial : - Affectation du résultat
- 17) Vote des subventions aux associations
- 18) Etalement de la dette due à Isigny Obama Intercom
- 19) Débet comptable du centre des finances Publiques du Molay Littry
- 20) Lotissement : Vente des lots avec différé des travaux
- 21) Ressources Humaines : paiement des heures complémentaires
- 22) Coccimarket : places de stationnement
- 23) Questions diverses

- M. Le Maire remercie Mme Kergresse, Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques du Molay-Littry de sa présence.

- M. Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : Le projet cirque.

Le conseil approuve à l'unanimité l'ajout de ce point.

Article 1-Le conseil approuve le compte-rendu de la séance du 25.02.2021

Avant de passer au vote du budget, M. Montéléon souhaite faire un point au conseil municipal sur le compte administratif 2019 et les réajustements qu'il convient d'apporter, il fait la présentation suivante :

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL

| | | | |
|-------------------------------|------------|------------|-----------|
| - RESULTATS FONCTIONNEMENT | - Excédent | 121 443 € | 155 071 € |
| - RESULTATS INVESTISSEMENT | - Excédent | 33 628 € | |
| - REPORTS FONCTIONNEMENT 2018 | - Excédent | 326 085 € | 51 646 € |
| - REPORTS INVESTISSEMENT 2018 | - Déficit | -274 439 € | |

EXCEDENT GLOBAL ANNEE 2019 : 206 717 €

| | | |
|---|-------------|-------------|
| - FACTURES 2019 RECUES MAIS NON PAYEES / FONCT | - 42 106 € | - 192 612 € |
| - FACTURES 2019 RECUES MAIS NON PAYEES / INVEST | - 150 506 € | |

EXCEDENT GLOBAL CORRIGE ANNEE 2019 : 14 105 €

| | | |
|--|------------|-------------|
| - EXCEDENT ASSAINISSEMENT 2017 DU A L'INTERCOM | - 76 838 € | - 114 525 € |
| - COMPENSATIONS INTERCOM 2019 NON REGLEES | - 26 291 € | |
| - REDEVANCES URBANISME 2018 NON REGLEES | - 7 243 € | |
| - RAPPELS DE SALAIRE / OUBLIS REVALORISATION | - 4 153 € | |

DEFICIT GLOBAL CORRIGE ANNEE 2019 : - 100 420 €

Article 2- Budget CCAS : vote du compte de gestion

Le compte de gestion est établi par Mme la Trésorière d'Isigny. Il retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année écoulée.

Il présente les résultats suivants :

1 seule section, la section de Fonctionnement :

| | | |
|-----------------------------|------------------------|--|
| Dépenses : 14 601.53 € | Recettes : 10 085.26 € | Résultat 2020 : déficit 4 516.27 € |
| Report années antérieures : | excédent 8 219.17 € | Résultats cumulés : excédent 3 702.90 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion (vote : 16 Pour)

Article 3- Budget CCAS : vote du compte administratif

Le compte administratif est établi par l'ordonnateur de la mairie et retrace également les opérations budgétaires en dépenses et en recettes de l'année écoulée.

Il présente les mêmes résultats que le compte de gestion :

Section de Fonctionnement :

| | | |
|-----------------------------|------------------------|--|
| Dépenses : 14 601.53 € | Recettes : 10 085.26 € | Résultat 2020 : déficit 4 516.27 € |
| Report années antérieures : | excédent 8 219.17 € | Résultats cumulés : excédent 3 702.90 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif (vote : 15 Pour)

Article 4- Budget CCAS : affectation du résultat

Dans sa séance du 25/02/21, le conseil municipal a voté la dissolution du CCAS au 31/12/2020. Aussi, les résultats du CCAS vont être intégrés dans les comptes du budget principal de la commune.

L'excédent de 3 702.90 € sera ajouté au résultat du budget principal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat (vote : 16 Pour)

Article 5- Budget Commune : vote du compte de gestion

Le compte de gestion de Mme la Trésorière présente les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|--|
| Dépenses : 812 093.60 € | Recettes : 953 976.49 € | Résultat 2020 : excédent 141 882.89 € |
| Report années antérieures : | excédent 360 149.05 € | Résultats cumulés : excédent 502 031.94 € |

Section Investissement :

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|---|
| Dépenses : 391 400.37 € | Recettes : 160 236.23 € | Résultat 2020 : déficit 231 164.14 € |
| Report années antérieures : | déficit 240 811.21 € | Résultats cumulés : déficit 471 975.35 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion (vote : 16 Pour)

Article 6- Budget Commune : vote du compte administratif

Le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion

Section Fonctionnement :

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|--|
| Dépenses : 812 093.60 € | Recettes : 953 976.49 € | Résultat 2020 : excédent 141 882.89 € |
| Report années antérieures : | excédent 360 149.05 € | Résultats cumulés : excédent 502 031.94 € |

Section Investissement :

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|---|
| Dépenses : 391 400.37 € | Recettes : 160 236.23 € | Résultat 2020 : déficit 231 164.14 € |
| Report années antérieures : | déficit 240 811.21 € | Résultats cumulés : déficit 471 975.35 € |

Solde des restes à réaliser en recettes d'investissement : 357 874.00 € (subventions)

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif (vote : 15 Pour)

Article 7- Budget Commune : affectation du résultat

Vu les résultats présentés, le maire propose de les affecter au Budget Primitif de la manière suivante :

| | |
|--|----------------|
| Solde d'investissement déficitaire (D-art.001) | 471 975.35 € |
| Le bilan des restes à réaliser est excédentaire de | + 357 874.00 € |
| Donc le besoin de financement en investissement (R-art.1068) | 114 101.35 € |
| Solde de fonctionnement à affecter (commune+ccas) | + 505 734.84 € |
| Solde à reporter en section de fonctionnement (R-art.002) | + 391 633.49 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat (vote : 16 Pour)

Article 8-Budget Lotissement : vote du compte de gestion

Le compte de gestion de Mme la Trésorière présente les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

| | | |
|-----------------------------|---------------------|---|
| Dépenses : 483 938.90 € | Recettes : 0.40 € | Résultat 2020 : déficit 483 938.50 € |
| Report années antérieures : | déficit 15 418.00 € | Résultats cumulés : déficit 499 356.50 € |

Section Investissement :

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|--|
| Dépenses : 19 840.64 € | Recettes : 440 000.00 € | Résultat 2020 : excédent 420 159.36 € |
| Report années antérieures : | excédent 100 000.00 € | Résultats cumulés : excédent 520 159.36 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion (vote : 16 Pour)

Article 9- Budget Lotissement : vote du compte administratif

Le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion

Section Fonctionnement :

| | | |
|-----------------------------|---------------------|---|
| Dépenses : 483 938.90 € | Recettes : 0.40 € | Résultat 2020 : déficit 483 938.50 € |
| Report années antérieures : | déficit 15 418.00 € | Résultats cumulés : déficit 499 356.50 € |

Section Investissement :

| | | |
|-----------------------------|-------------------------|--|
| Dépenses : 19 840.64 € | Recettes : 440 000.00 € | Résultat 2020 : excédent 420 159.36 € |
| Report années antérieures : | excédent 100 000.00 € | Résultats cumulés : excédent 520 159.36 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif (vote : 15 Pour)

Article 10- Budget Lotissement : affectation du résultat

Vu les résultats présentés, le maire propose de les affecter au Budget Primitif de la manière suivante :

| | |
|---|--------------|
| Solde d'investissement excédentaire (R-art.001) | 520 159.36 € |
| Le bilan des restes à réaliser est excédentaire de | 53 176.80 € |
| Pas de besoin de financement en investissement (R-art.1068) | |
| Solde de fonctionnement à affecter | 499 356.50 € |
| Solde à reporter en section de fonctionnement (D-art.002) | 499 356.50 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat (vote : 16 Pour)

Article 11- Budget Camping-salle des fêtes : vote du compte de gestion

Le compte de gestion de Mme la Trésorière présente les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

| | | |
|-----------------------------|------------------------|---|
| Dépenses : 667.09 € | Recettes : 10 215.90 € | Résultat 2020 : excédent 9 548.81 € |
| Report années antérieures : | excédent 27 441.04 € | Résultats cumulés : excédent 36 989.85 € |

Section Investissement :

| | | |
|-----------------------------|---------------------|--|
| Dépenses : 47 839.33 € | Recettes : 567.69 € | Résultat 2020 : déficit 47 271.64 € |
| Report années antérieures : | déficit 567.69 € | Résultats cumulés : déficit 47 839.33 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion (vote : 16 Pour)

Article 12-Budget Camping-salle des fêtes : vote du compte administratif

Le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion

Section Fonctionnement :

| | | |
|-----------------------------|------------------------|---|
| Dépenses : 667.09 € | Recettes : 10 215.90 € | Résultat 2020 : excédent 9 548.81 € |
| Report années antérieures : | excédent 27 441.04 € | Résultats cumulés : excédent 36 989.85 € |

Section Investissement :

| | | |
|-----------------------------|---------------------|--|
| Dépenses : 47 839.33 € | Recettes : 567.69 € | Résultat 2020 : déficit 47 271.64 € |
| Report années antérieures : | déficit 567.69 € | Résultats cumulés : déficit 47 839.33 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif (vote : 15 Pour)

Article 13- Budget Camping-salle des fêtes : affectation du résultat

Vu les résultats présentés, le maire propose de les affecter au Budget Primitif de la manière suivante :

| | |
|---|---------------|
| Solde d'investissement déficitaire (D-art.001) | 47 839.33 € |
| Besoin de financement en investissement | 47 839.33 € |
| Solde de fonctionnement à affecter | + 36 989.85 € |
| Affectation en réserve d'Investissement (R-art.1068) | 36 989.85 € |
| Solde à reporter en section de fonctionnement (R-art.002) | 0 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat (vote : 16 Pour)

Article 14- Budget Local Commercial : vote du compte de gestion

Le compte de gestion de Mme la Trésorière présente les résultats suivants :

Section Fonctionnement :

| | | |
|-----------------------------|------------------------|---|
| Dépenses : 816.00 € | Recettes : 10 504.80 € | Résultat 2020 : excédent 9 688.80 € |
| Report années antérieures : | excédent 9 298.57 € | Résultats cumulés : excédent 18 987.37 € |

Section Investissement :

| | | |
|-----------------------------|---------------------|--|
| Dépenses : 0.00 € | Recettes : 130.00 € | Résultat 2020 : excédent 130.00 € |
| Report années antérieures : | excédent 616.67 € | Résultats cumulés : excédent 746.67 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte de gestion (vote : 16 Pour)

Article 15- Budget Local Commercial : vote du compte administratif

Le compte administratif présente les mêmes résultats que le compte de gestion

Section Fonctionnement :

| | | |
|-----------------------------|------------------------|---|
| Dépenses : 816.00 € | Recettes : 10 504.80 € | Résultat 2020 : excédent 9 688.80 € |
| Report années antérieures : | excédent 9 298.57 € | Résultats cumulés : excédent 18 987.37 € |

Section Investissement :

| | | |
|-----------------------------|---------------------|--|
| Dépenses : 0.00 € | Recettes : 130.00 € | Résultat 2020 : excédent 130.00 € |
| Report années antérieures : | excédent 616.67 € | Résultats cumulés : excédent 746.67 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif (vote : 15 Pour)

Article 16- Budget Local Commercial : affectation du résultat

Vu les résultats présentés, le maire propose de les affecter au Budget Primitif de la manière suivante :

| | |
|---|---------------|
| Solde d'investissement excédentaire (R-art.001) | + 746.67 € |
| Pas de besoin de financement en investissement | |
| Solde de fonctionnement à affecter | + 18 987.37 € |
| Solde à reporter en section de fonctionnement (R-art.002) | 18 987.37 € |

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'affectation du résultat (vote : 16 Pour)

Article 17-Vote des subventions aux associations

Le conseil municipal décide de verser des subventions aux associations pour la somme totale de 15100€ cette somme sera portée au budget primitif du budget principal.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le versement des subventions aux associations (vote : 16 Pour)

Article 18- Etalement de la dette due à Isigny Omaha Intercom

La Trésorerie a adressé ce mois-ci un rappel à la commune concernant des titres non réglés à l'Intercom.

| Objet des titres | Montant dû |
|--|---------------------|
| attribution de compensation de l'année 2019 | 26 291.32 € |
| remboursement des instructions d'urbanisme 2018 | 209.33 € |
| 3 redevances SPANC | 60.00 € |
| transfert de l'excédent de fonctionnement de l'ex-budget assainissement de la commune au 31/12/2017 (titre IOI 07/09/2018) | 76 838.24 € |
| TOTAL | 110 398.89 € |

Les attributions de compensation étant des dépenses obligatoires du budget communal, elles seront inscrites au Budget Primitif 2021, tout comme le remboursement des instructions d'urbanisme et les redevances SPANC .

Considérant la somme importante que représente le titre émis concernant le transfert de l'excédent de l'ex-budget assainissement, et souhaitant limiter l'impact du remboursement d'une telle somme sur le budget 2021, il a été demandé un étalement de la dette auprès du Conseil Intercommunautaire qui a accepté.

L'échéancier de paiement proposé par Isigny Omaha Intercom et validé par la Trésorerie d'Isigny sur Mer est le suivant :

| Date du versement | Montant échéance | Montant restant dû |
|-------------------|--------------------|--------------------|
| 20/05/2021 | 15 367.65 € | 61 470.59 € |
| 20/05/2022 | 15 367.65 € | 46 102.94 € |
| 20/05/2023 | 15 367.65 € | 30 735.29 € |
| 20/05/2024 | 15 367.65 € | 15 367.64 € |
| 20/05/2025 | 15 367.64 € | 0.00 € |
| TOTAL | 76 838.24 € | |

L'échéancier est validé et le conseil autorise le Maire à signer tout document.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité l'étalement de la dette due à Isigny-Intercom (vote : 16 Pour)

Article 19-Débet comptable du centre des finances Publiques du Molay Littry

Par jugement du 30/06/2020, M. Vincent DERRIEN, comptable à la Trésorerie du Molay Littry en 2015, a été mis en débet d'une somme de 1 797.12 € au titre de la gestion 2015 de la commune de Balleroy.

Afin d'émettre le titre de recette correspondant, il est demandé au Conseil Municipal d'acter le jugement prononcé le 30 juin 2020 et d'autoriser le Maire à émettre le titre de 1 797.12 € au nom de M. Derrien.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le débet du comptable du centre des finances Publiques du Molay Littry (vote : 16 Pour)

Article 20-Lotissement : vente des lots avec différé des travaux

Monsieur Dupont informe que la viabilisation du lotissement est prévue pour le 19 avril. Ces travaux d'un coût total de 13743.90€ sont pris en charge par la commune pour un montant de 2634.22€, le reste étant financé par le SDEC.

La notaire a informé la mairie qu'une fois la viabilisation faite, elle pourra organiser des rendez-vous de signature des promesses de vente des terrains. Cela suppose que la mairie établisse un certificat d'achèvement de la phase 1 et obtienne un arrêté autorisant la vente des lots avec différés des travaux.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la vente des lots avec différé des travaux (vote : 16 Pour)

Article 21-Ressources Humaines : paiement des heures complémentaires

Le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à payer les heures complémentaires des agents à temps non-complet. (Vote : 16 Pour)

Article 22- Coccimarket : places de stationnement

Le propriétaire de Coccimarket demande que les places de parking situées devant son magasin soient réservées à son commerce.

Le conseil municipal à l'unanimité et par souci d'équité ne juge pas nécessaire de modifier les places de stationnement qui sont déjà réservées aux commerces et limitées à 1h00.

Article 23- Projet ateliers cirque :

Madame Lavalle propose en collaboration avec le cirque Borsberg une initiation arts du cirque pour les habitants de Balleroy-sur-Drôme et éventuellement pour les habitants des communes voisines. Cette prestation aurait lieu du 19 au 23 juillet 2021 pour les enfants de 4 à 12 ans avec maximum 30 enfants par créneau.

Le cirque Bosberg facture à la municipalité cette prestation 3000€.

Une participation financière sera demandée aux familles en fonction du type d'inscription choisi :

- Le matin de 10h à 12h pour des inscriptions à la matinée : 10€ la matinée par enfant.
- L'après-midi de 14h à 16h pour une inscription à la semaine incluant un spectacle en fin de semaine : 50€ la semaine par enfant.

Un flyer sera déposé aux habitants.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le projet cirque et décide l'ouverture d'une régie afin de pouvoir encaisser les participations familiales au moment de l'inscription. (Vote : 16 Pour)

Article 24- Questions diverses, tour de table

➤ Ramassage des déchets verts :

M. le Mairie propose le début des ramassages exceptionnellement le mardi 6 avril 2021, reprise le lundi les semaines suivantes. Le ramassage des branchages débutera le 07 avril 2021.

Un rappel est fait sur les motifs de refus de ramassage :

- Poubelles de plus de 20 kg
- Poubelles non percées sans couvercles
- Branchages non mis en fagots
- Fagots enroulés de fils de fer.

En cas de refus, un justificatif sera mis dans la boite aux lettres stipulant le motif.

Un flyer sera mis en place et distribué pour rappeler les règles de ramassage.

M. Pesquerel informe que le SEROC propose une aide, sous conditions d'éligibilité, d'un montant de 180€ pour l'acquisition d'un broyeur.

M. Montéléon rappelle qu'il est interdit de brûler ses déchets verts dans son jardin sous peine d'une amende d'un montant de 450€.

➤ **Nettoyage des pieds de mur :**

Un nettoyage des pieds de mur des maisons situées dans les rues principales de la commune est effectué une fois par an par les employés communaux. Les habitants concernés seront informés par courrier.

➤ **Ressources Humaines :**

Le Maire informe le conseil qu'un agent qui ne fait plus partie des effectifs, réclame à la commune la régularisation de la NBI qu'il prétend lui être due.

➤ **Edition du « Petit Biardais » n°5 :**

M. Montéléon finalise le journal communal et propose trois devis pour l'impression :

Le Conseil Municipal retient à l'unanimité le devis de l'imprimerie GPO d'un montant de 1 882.12 € TTC (vote : 16 Pour)

➤ **Ecole de Balleroy :**

Suite au conseil d'école, la fermeture d'une classe est confirmée. Une enquête en lien avec un sociologue est en cours.

La semaine à quatre jours est conservée.

Il a été décidé que le bac à sable serait retiré de l'école du bas. Un changement de portail est en cours de réflexion.

➤ **M. Lemarois route de Caen souhaite acquérir le chemin rural jouxtant sa propriété :**

M. Pesquerel précise qu'au cadastre le chemin rural mène uniquement à la propriété de Monsieur Lemarois.

Ce dernier s'engage à entretenir et à prendre en charge tout frais lié à cette acquisition.

Un débat s'engage entre les élus qui voient un avantage à cette vente (meilleure délimitation de la propriété de M. Lemarois) et les élus qui craignent la disparition de verdure accessible à tous.

M. Granger informe qu'une enquête publique doit certainement être menée avant l'aliénation d'un chemin rural.

M. Le Maire conclut que des renseignements doivent être pris avant toute décision.

➤ **M. Martin rue des Forges informe qu'il a rencontré un problème de chauffe-eau suite aux travaux effectués par la SAUR :**

D'autres riverains ont apparemment rencontré le même problème.

Il est rappelé que ce problème relève de la compétence du syndicat d'eau aussi M. Berceau propose de prendre contact avec le président du syndicat d'eau à ce sujet.

➤ **Maison de M. Perrier :**

Le conseil soulève le problème de la maison de Mr Perrier qui semble ne plus être entretenue. M. Le Maire a informé la notaire de son intention de prendre un arrêté de péril, cette dernière tente de contacter les héritiers.

➤ **PLUi :**

M. Pesquerel informe que le PLUi a été adopté, ce document est valable jusqu'en 2035 avec possibilité de révisions.

➤ **Elections départementales des 13 et 20 juin 2021 :**

Il faudra mobiliser 12 personnes en permanence pour la tenue des bureaux de vote de Balleroy et de Vaubadon.

Il sera sans doute nécessaire de solliciter le concours d'habitants (inscrits sur la liste électorale) pour en assurer la rotation.

➤ **Date d'installation de la fibre :**

M. Dupont a une réunion programmée le 26 mars afin de connaître l'évolution de la mise en service de la fibre. Il est rappelé que le département est en charge de cette mise en service.

➤ **Cérémonie de la libération des 19 et 20 juin:**

En raison du contexte sanitaire il est décidé de reporter cette manifestation en 2022.

Le prochain conseil municipal est fixé le 15 avril 2021 à Balleroy.

Fin de la séance 23h15.